

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 28 (1892)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LA CHAUX-DE-FONDS

XXVIII^e Année



15 FÉVRIER 1892

N^o 4

L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

SOMMAIRE : Partie générale : Jean-Amos Coménius. Quelques faits relatifs à l'enfance ma heureuse. Un programme intercantonal pour l'enseignement de la géographie. — Chronique scolaire : Genève. Vaud. Neuchâtel. Allemagne. Italie. — Exercices scolaires : Préparation d'un morceau du livre de lecture. Composition. — Bibliographie.

PARTIE GÉNÉRALE

Jean-Amos Coménius

Le 28 mars prochain, on célébrera, par une fête commémorative, le 300^{me} anniversaire de la naissance de Coménius. Une société, dite de « Coménius », vient de se fonder. Elle aura pour but de propager parmi nous l'esprit de Coménius et des hommes qui sont en communauté d'idées avec lui, de cultiver la littérature issue de cet esprit, de contribuer à l'interprétation du passé et au sain développement de l'avenir, comme le dit l'annexe à l'appel en faveur de Coménius, dans un sens d'union et de paix, et surtout d'aplanir les voies à la réforme de l'éducation et de l'enseignement dans le sens de Coménius.

Pour résoudre ces divers problèmes, la société entreprendra tout d'abord la mise au jour des lettres et des écrits les plus importants de Coménius, de ses prédécesseurs, maîtres et associés par la pensée, la recherche de l'histoire et des dogmes des anciennes communautés évangéliques (Vaudois, frères Moraves, frères Suisses), de leurs prédécesseurs, successeurs et frères en religion, et rassemblera enfin les livres, manuscrits, documents, etc., qui se rapportent à ces questions.

Résumons, en quelques lignes, la vie et les travaux du plus grand pédagogue du 17^e siècle.

* * *

Michelet, dans « Nos fils », appelle Comenius un beau génie, doux, fécond, savant universel, l'évangéliste de la pédagogie moderne, Pestalozzi devant être le deuxième grand apôtre de l'éducation nouvelle, le Galilée de l'éducation. En effet, Comenius est un des précurseurs de la pédagogie nouvelle et de l'enseignement intuitif; à ce seul titre, il mériterait déjà de fixer notre attention.

Jean-Amos *Komensky* (Comenius est la forme latinisée de son nom) naquit dans le petit village de Nivnitz aux confins de la Hongrie, à une lieue du village hongrois de Brod, le 28 mars 1592. Son père, Martin, était meunier et tirait son origine du village de Komma, en Moravie. Orphelin à dix ans, Jean-Amos n'entre dans une école latine qu'à l'âge de seize ans. Par sa religion, il faisait partie de la communauté des frères Moraves (Herrnhuter). Comme il devait devenir pasteur, il se rendit aux universités de Herborn et d'Heidelberg pour y étudier la théologie, voyagea en Hollande et probablement aussi en Angleterre pour rentrer dans sa patrie vers 1614.

Il serait difficile et long de le suivre dans ses voyages à travers l'Europe, partout où s'exerça son activité, à Prerau et Fulnek en Moravie, à Lissa, Elbing, Patak, Amsterdam; puis à Berlin, Londres, Prague, Stockholm, Dantzic, Görlitz, Hambourg, Leiden, Norrkœping, Stettin, Thorn, etc.

Arrêtons-nous à l'essentiel.

Appelé au poste de directeur des écoles de Prerau, puis comme prédicateur à Fulnek, il publie son premier ouvrage, « *une grammaire pour faciliter l'étude du latin.* »

La guerre de Trente ans éclate sur ces entrefaites et, avec elle, la persécution contre les frères Moraves. Après la bataille de Prague, Fulnek est pris et saccagé. Comenius y perd tout ce qu'il possède, entre autres ses manuscrits.

Il s'enfuit à Brandeis, dans le nord-est de la Bohême, puis à Sloupna, près des sources de l'Elbe. C'est là qu'il commença à écrire, dans sa langue maternelle, sa *Didactica magna*, dont il voulait faire un manuel destiné à relever les écoles moraves. Nous le trouvons enfin à Lissa en Pologne (Posnanie), d'abord comme instituteur et ensuite comme directeur des écoles de toute la colonie des frères Moraves, qui peuplaient ce petit bourg.

En 1631, parut le premier de ses trois grands ouvrages. Jusque là, il avait écrit en tchèque. Les éléments hétérogènes dont se composait cette colonie le forcèrent d'avoir recours au latin. *La Janua linguarum reserata* (*Porte des langues ouverte*) est une imitation d'un manuel analogue composé par un jésuite irlandais. Cet ouvrage, paru au commencement du 17^e siècle, avait déjà vu huit traductions. L'imitation, écrite en tchèque et en latin, fit oublier l'original et fonda définitivement la gloire de Comenius. La « *Janua linguarum* » fut traduite en douze langues européennes et asiatiques, en arabe, en persan, en mongol même.

Vers la même époque, 1640, il écrivit de nouveau, mais en latin cette fois-ci, sa *Didactica magna*, composée en tchèque de 1629 à 1682. La Grande didactique toutefois ne fut imprimée que plus tard, à Amsterdam, dans le recueil des œuvres complètes de l'auteur.

En 1641, sur les instances d'un de ses amis et admirateurs, Samuel Hartlib, le Parlement anglais adressa un appel à Comenius pour qu'il vînt travailler à la réforme des écoles du Royaume-Uni. Nous le trouvons ainsi à Londres. Les troubles politiques dont la révolution de 1648 devait être la conséquence, le forcèrent d'accepter l'offre généreuse d'un riche Suédois de Norrköping, Louis de Geer, qui l'attira dans sa ville et, plus tard, accorda une pension au pédagogue tchèque, alors que celui-ci, pour se soustraire aux travaux purement linguistiques qui l'occupaient outre mesure à Norrköping, vint se fixer dans la petite ville prussienne d'Elbing, sur les côtes de la Baltique.

La *Methodus linguarum novissima* vit le jour dans cette ville. Cette nouvelle méthode des langues avait pour objet de faire marcher de front trois études que Comenius résumait par cette formule : l'idée — le mot — la chose, ou penser, — parler — agir.

En 1648, il est élu évêque de la communauté des frères Moraves de Lissa, où il avait déjà passé douze années de son existence. Il n'y reste que deux ans. Le prince hongrois Rakoczi l'invite à venir dans ses domaines fonder une école modèle d'après ses principes pédagogiques. Cette école de *Saros-Patak* devait, suivant Comenius, compter sept classes. Grâce à l'incapacité des maîtres qui lui étaient adjoints, il ne parvient qu'à en organiser trois : *le vestibule, la porte et l'atrium*. Pendant son séjour à Patak, en revanche, il travaille au plus connu de ses ouvrages, à cet *Orbis pictus* qui devait faire de Comenius un pédagogue de premier rang dans le domaine de la pratique, aussi bien que dans celui de la théorie de l'éducation. *L'Orbis pictus* (Le monde en figures, l'Univers illustré, le monde en images ou visible — die sichtbare Welt) ne parut qu'en 1658 à Nuremberg.

Après la mort du prince Rakoczi, son protecteur, nous le retrouvons à Lissa; mais cette ville est de nouveau brûlée, cette fois par les catholiques polonais. Comenius, à soixante-quatorze ans, doit reprendre le chemin de l'exil. Par Stettin et Hambourg, il se rend à Amsterdam où il trouve un refuge et publie une édition complète de ses œuvres. Il ne devait plus quitter cette ville. Le 15 novembre 1671, il y termina cette vie agitée, qui, par plus d'un côté, rappelle celle de Pestalozzi, exempt de soucis matériels, grâce à la générosité de Laurent de Geer, le fils de son ancien protecteur.

* * *

Passons à l'analyse de ses grands ouvrages pédagogiques. Il en a écrit plus de quatre-vingts. Bornons-nous aux trois principaux :

1° *La Didactica magna* est, sans aucun doute, un des traités les plus remarquables qui aient été écrits sur la science de l'éducation. Elle mérite de prendre place à côté des pensées de Locke, des Essais de Montaigne, de l'Émile de Rousseau, de la Levens de Jean-Paul et, qui sait, de « *Cuore* » d'Edmond de Amicis. Récemment, une nouvelle traduction en a été publiée à Vienne. Il est à regretter que nous n'en ayons pas une traduction française complète.

C'est dans la « Grande Didactique » qu'il expose ses vues sur l'éducation et sur l'organisation des écoles. Impossible de faire ici une analyse, même très succincte, d'un ouvrage qui occupe 190 pages de la grande édition in-folio des œuvres complètes de Comenius. L'auteur tchèque y adjure, entre autres, les magistrats et les gouvernants de fonder des écoles : « s'il peut être apporté quelque remède à la corruption du genre humain, ce n'est que par une sage et prévoyante éducation de la jeunesse. »

L'homme doit acquérir trois choses : la science, la morale et le sentiment religieux ; le germe de ces choses existe en lui, mais l'éducation est nécessaire pour le développer. La jeunesse des deux sexes a besoin d'éducation. Cette éducation doit être donnée dans les écoles publiques où *tous* puissent recevoir un enseignement complet sur *toutes* choses.

Comenius développe ensuite son *programme* et sa *méthode d'enseignement*. « L'art de l'enseignement n'exige rien d'autre qu'une judicieuse disposition du temps, des choses et de la méthode. » Cette disposition doit être basée sur la nature, comme sur un roc inébranlable, car « l'art ne peut faire qu'imiter la nature. »

L'enseignement doit être facile, solide, prompt, succinct. Il doit parler aux sens, donner aux élèves la connaissance des objets car, comme il le répète souvent, il n'y a rien dans l'intelligence qui n'ait été auparavant dans les sens, « c'est-à-dire qu'il n'y a pas de pensée qui ne dérive d'une sensation. » Donc ne décrivons pas les objets aux élèves, mais montrons-les leur. Ne leur faisons pas apprendre des définitions et des règles abstraites, mais exerçons-les par des exemples.

Comenius expose ensuite son plan d'organisation scolaire. Il parle d'abord de l'emplacement et, sur ce point, reprend et développe les idées de Vivès. Il demande un préau où les élèves puissent prendre leurs ébats et veut que la maison d'école soit d'un aspect gai et riant. Il distingue d'abord l'école *maternelle* (*schola materna*) qui n'est autre que l'éducation des enfants par la mère, la première éducation sous la direction de la mère de famille. Cette école maternelle doit se trouver *dans toutes les maisons*.

2° *L'école élémentaire publique* en langue maternelle. *Cette école primaire ou populaire doit se trouver dans chaque commune*. Comenius n'est point d'avis qu'on ne doive envoyer à cette école

que les filles et ceux des garçons qui seront voués plus tard aux travaux manuels, et que les enfants destinés par leurs parents à une instruction plus complète doivent être envoyés au gymnase. Tous les enfants doivent passer par l'école élémentaire, parce que tous, aussi bien ceux qui apprendront le latin que ceux qui ne l'apprendront pas, doivent connaître la langue maternelle. Les enfants resteront dans cette « Schola vernacula » de six à douze ou treize ans.

« Coménius veut que tout soit enseigné à tous. Il n'entend pas par là que tous les enfants doivent suivre les cours de l'école latine et de l'académie ; ce qu'il demande, c'est que la « Schola vernacula » ou école primaire donne à tous des notions suffisantes, quoique élémentaires, sur l'ensemble des connaissances humaines. Il veut, en outre, que les écoles supérieures soient accessibles à tous ceux qui montrent des aptitudes, et non pas seulement aux enfants des riches et des nobles ; c'est pour cela que l'école primaire ne doit pas être l'école des pauvres, mais l'école de tous, la pépinière où se formeront, sans distinction de condition sociale, tous ceux que leur zèle et leurs talents désigneront ensuite pour la carrière des hautes études. »

A lire et à méditer cet auteur, on peut vraiment se redire : « Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. » N'est-il pas un apôtre de l'éducation nouvelle et ne croirait-on pas entendre un défenseur de l'école unique et du *raccordement* ? On ne peut que s'incliner en face de déclarations pareilles et admirer un homme qui, trois siècles avant nous, sans prononcer, il est vrai, le mot proprement dit, d'école « unique », est un apôtre de « l'Einheitschule » et qui, de nos jours, eût été un vaillant partisan de ce que nous sommes convenus d'appeler aujourd'hui dans la Suisse française du nom assez étrange de *raccordement*.

3° *L'école latine ou gymnase* de douze à dix-huit ans doit recevoir les enfants auxquels est destiné un enseignement plus complet ; l'école latine correspond à l'enseignement secondaire de nos jours. « *Il doit y en avoir une dans chaque ville* ». Suivant Coménius, l'étude du latin est reculée jusqu'à l'âge de douze ans. Jusque là tous les enfants sont appelés à recevoir une forte instruction primaire, dont voici le programme, fort complet, comme on en peut juger : religion, langue maternelle, arithmétique, géométrie, chant, les principaux faits de l'histoire, les éléments des sciences naturelles. Il est bon de remarquer, en outre, que ce programme primaire forme à lui seul un tout encyclopédique, une « *pansophie* » pour reprendre le mot de Coménius, soit un cycle d'études complet, qui n'est pas un commencement, qui se suffit à lui-même et sur lequel peut, suivant le cas, venir ou ne pas venir se greffer l'enseignement des langues anciennes.

La lutte si vive aujourd'hui des anciens et des modernes, les justes revendications des partisans d'une réforme de l'enseigne-

ment des langues mortes, les modifications déjà apportées çà et là dans cet enseignement, toute la littérature que ces questions si brûlantes ont fait éclore, tout cela, ne se trouve-t-il pas déjà chez Comenius et n'est-il pas, comme on l'a fait remarquer, « un lointain écho de sa pensée ? »

Il n'y a pas à en douter : Comenius a vu juste et la fête de son 300^{me} anniversaire va prochainement le mettre en lumière et fera ressortir encore davantage sa haute valeur, au point de vue social comme au point de vue de la théorie et de la pratique de l'éducation.

4° *L'académie*, c'est-à-dire, l'enseignement supérieur offert aux jeunes gens sortis du gymnase et allant de 18 à 24 ans. Elle pourra se compléter par des voyages (*academia* et *peregrinationes*). *On la trouvera dans chaque royaume ou même dans chaque grande province.*

Telle est l'organisation scolaire rêvée par Comenius, un beau rêve, assurément, pour l'époque, un rêve qui, aujourd'hui même, est loin, bien loin d'être réalisé partout et qui, à coup sûr, ne l'est pas complètement dans notre pays.

En outre, dans cette *Didactica magna*, il y a, sur la méthode d'enseignement proprement dite et sur l'éducation de la première enfance, des chapitres qui méritent d'être signalés et étudiés, mais qui sortent du cadre de cette petite étude.

La « *Janua linguarum reserata* » est, comme nous l'avons dit, un perfectionnement d'un ouvrage du jésuite Bateus, traité également intitulé « *Janua linguarum* ». Comenius voulait que la connaissance des mots servît à acquérir aussi celle des choses. Il classe donc dans un ordre méthodique toutes les choses usuelles avec leurs noms latins et leur traduction dans la langue maternelle en regard. Ce vocabulaire devait être un répertoire universel des connaissances, au moyen duquel l'enfant apprendrait, du même coup, les mots, c'est-à-dire le latin, et la science universelle. C'est ainsi qu'il recueillit 8000 mots dont il fit 1000 phrases divisées en 100 chapitres.

La traduction française de ce vocabulaire général parut en 1643. On y voit, au milieu de la page, le mot latin ou la phrase latine; à droite, le mot allemand ou la phrase allemande; à gauche, le mot français. Dans la préface, Comenius condamne la méthode suivie dans l'enseignement des langues mortes. On lit, entre autres, dans la traduction française : « C'est une chose qui parle de soy-même que la vraie et propre façon d'enseigner les langues n'a pas été bien reconnue dans les écoles jusqu'à présent. La plupart de ceux qui s'adonnaient aux lettres s'envieillaient en l'étude des mots, et on mettait dix ans et davantage à l'étude de la seule langue latine; voire même on y employait toute sa vie, avec un avancement fort lent et fort petit, et qui ne répondait pas à la peine qu'on y prenait. »

(*A suivre.*)

François GUEX.

Quelques faits relatifs à l'enfance malheureuse

Chacun sait que la question de « l'enfance malheureuse » est à l'étude dans les sections de notre société et qu'elle sera discutée dans le prochain congrès pédagogique de la Suisse romande à La Chaux-de-Fonds.

Sans vouloir anticiper sur ce qui se dira ou s'écrira alors sur ce sujet tout d'actualité, nous nous permettons de donner à nos lecteurs le récit suivant que nous trouvons dans un journal pédagogique de Belgique, « *l'Observateur* ».

« Un enfant de huit ans qui, la veille, avait reçu une *touche* neuve, ne la possédait plus le lendemain. Son instituteur le prie alors de lui expliquer ce qu'elle est devenue. L'enfant resta muet, rougit et baissa la tête. J'allais lui infliger une punition, dit le maître, quand son voisin m'apprit que l'élève en question lui avait cédé son crayon d'ardoise en échange d'un morceau de pain.

« A ces mots le pauvre petit leva vers moi des yeux remplis de larmes et, pour que je ne croie pas à de la gourmandise, il se hâta de m'avouer, le plus bas possible, dans la crainte que ses camarades ne surprissent son triste secret, qu'il n'avait pas déjeuné depuis 15 jours !... Je n'insistai pas ; j'avancai le moment de la récréation et fis entrer l'enfant chez moi. Depuis lors il y vient chaque matin prendre son déjeuner avant d'entrer en classe.

« Ainsi l'amour propre de cet enfant l'empêchait d'implorer la pitié des voisins et de dévoiler à ses condisciples l'effroyable misère dont il était victime.

« En présence d'un fait semblable, ne doit-on pas regretter la prétendue logique de ceux qui, par principe, refusent toute aumône aux enfants dans le but de les préserver du vice ? Si le principe en question est juste, au fond, il demande, comme tous les principes, à être intelligemment appliqué. Il est nécessaire de distinguer entre les malheureux què la faim torture et oblige à tendre une main tremblante et les petits vagabonds qui, par profession, sonnent audacieusement aux portes et y narguent même, au besoin, ceux qu'ils essayent d'attendrir par le récit mensonger de leurs misères.

« Voici, ajoute le même instituteur, un autre fait : Un tout petit enfant de six ans environ, guettait le moment où je tournais le dos pour se glisser furtivement sur ses chaussettes, derrière ses voisins et aller mordre à belles dents au morceau de pain qu'un de ses camarades avait déposé dans son pupitre, puis il reprenait vite sa place et se cachait la figure pendant qu'il faisait disparaître sa bouchée, produit de son larcin. Je le surpris, fronçai le sourcil et ne dis rien, car je prévoyais encore un pénible aveu. Je ne m'étais pas trompé ; l'enfant ne recevait à manger qu'à midi ; le matin ses parents le congédiaient, l'estomac vide, en lui recommandant d'aller solliciter un morceau de pain dans la ferme voisine, ce qu'il n'osait pas faire. »

Autre fait encore, raconté par un autre instituteur : « Voyant un élève s'endormir chaque matin dès qu'il sentait l'influence de la chaleur, je lui demandai si les nuits ne lui suffisaient pas pour se reposer. N'obtenant aucune réponse, je le retins après la classe. Il me conta naïvement qu'ayant froid la nuit, il ne pouvait dormir à son aise ; pour se couvrir il ne disposait que... d'un sac ! Dans la journée, une personne charitable envoya chez lui une couverture qui devait servir aux enfants. Le lendemain le petit m'aborda tout joyeux et me dit confidentiellement : « Nous avons eu bien chaud cette nuit ; je ne dormirai plus à l'école, je vous le promets, Monsieur ! »

Des cas semblables se trouvent malheureusement dans tous les pays.

Il m'est arrivé, trop souvent, hélas ! de rencontrer sur mon chemin de ces pauvres petits malheureux, à peine vêtus, pâles, affamés, n'ayant pour toute nourriture à dîner qu'un morceau de pain sec ! Et puis ce n'est pas rien que la faim qui fait souffrir.

Dernièrement j'eus l'occasion de faire route avec un petit garçon de 10 à 11 ans. Lorsque je le rencontrai, il était assis sur le bord du chemin, dans la

neige; près de lui se trouvaient un mauvais sac d'école, rempli de livres et de cahiers et un panier renfermant ses hardes.

A l'air confus et triste du pauvre petit, je devinai sa vie de misère et de privations. Je l'interrogeai et il m'apprit en peu de mots qu'étant placé comme petit domestique dans une ferme de la montagne depuis trois mois environ, il était renvoyé chez son père qui ne pouvait lui fournir les habits nécessaires.

De grosses larmes coulaient de ses yeux et des sanglots entrecoupaient son naïf et triste récit.

Le père qu'il allait retrouver est un pauvre ouvrier, adonné à la boisson; le foyer est sans feu, la mère est partie on ne sait où, les frères sont dans le vaste monde, et le pauvre petit qui s'était pendant quelque temps réchauffé au foyer hospitalier de la montagne redescendait dans la vallée pour reprendre sa vie d'abandon et de misère.

Que de souffrances dans notre monde! Et combien la misère paraît terrible et effroyable quand elle terrasse de pauvres petits innocents!

La tâche de l'école, des amis de l'enfance malheureuse est de plus en plus grande.

Aussi avons-nous applaudi à la création de la société cantonale des soupes scolaires dans notre canton de Neuchâtel. Grâce à cette société humanitaire, des centaines d'enfants pauvres reçoivent maintenant chaque jour, pendant la saison rigoureuse, une bonne et saine nourriture.

LÉON LATOUR.

Un programme intercantonal pour l'enseignement de la géographie

M. le conseiller d'Etat J. Clerc, chef du département neuchâtelois de l'instruction publique, a réuni en conférence le 29 décembre 1891 les principaux professeurs de géographie dans les écoles secondaires et cantonales de la Suisse romande, en vue de jeter les bases d'une entente pour l'enseignement méthodique, rationnel et uniforme de cette branche importante dans les cantons de langue française. Assistaient à cette conférence MM. W. Rosier de Genève, Schardt de Lausanne, H. Elzingre de Porrentruy, E. Berger de Cernier, Ch. Knapp et Arthur Dubied de Neuchâtel, et en outre, MM. L. Latour et H. Blaser, inspecteurs, A. Guebhart, chef du service du matériel et Ed. Rougemont, secrétaire du Département de l'instruction publique de Neuchâtel. Nous applaudissons à l'initiative de M. J. Clerc, et souhaitons vivement qu'elle aboutisse, car elle aurait certainement pour résultat une amélioration dans la méthode et dans les moyens intuitifs d'enseignement.

Quel que soit l'accueil que les départements de l'instruction publique réservent au vœu de la conférence d'adopter un manuel unique, il intéressera nos lecteurs de connaître le plan de l'enseignement qu'elle propose. Le voici :

1^o *Matières à traiter.*

Degré inférieur de l'école primaire, élèves de 7 à 9 ans.

Géographie locale : hameau, commune, cercle ou district, canton. — Vue restreinte du globe, uniquement destinée à montrer que la localité n'est pas isolée, mais est une partie intégrante de la terre.

Degré moyen : élèves de 7 à 11 ans.

Revision du canton et augmentation des connaissances déjà acquises.

— Etude générale de la Suisse. — Etude à grands traits de toutes les parties de la terre.

Degré supérieur : élèves de 11 à 13 ans.

Géographie générale des continents en s'attachant plus spécialement aux pays avec lesquels nous avons le plus de rapports commerciaux, savoir :

Les Indes, la Chine proprement dite, le Japon, la Malaisie, l'Australie, l'Egypte, l'Algérie, la Tunisie, le Congo, le Cap, les Etats-Unis, les Antilles, le Brésil, le Chili, la République argentine. — Etude nouvelle du canton, de

la Suisse et de l'Europe, particulièrement au point de vue des phénomènes de la géographie physique, ainsi que de la géographie économique.

2^o *Méthodes d'enseignement.*

Degré inférieur : élèves de 7 à 9 ans.

Méthode intuitive, au moyen d'excursions scolaires, reliefs en argile faits par les élèves, plan de la classe, de la commune, de la carte du canton. Explication des termes géographiques uniquement au moyen d'exemples locaux et de gravures donnant les principaux types géographiques; comptes rendus faits par les élèves (cet enseignement doit être donné oralement par le maître, autant que possible).

Degré moyen : élèves de 9 à 11 ans.

Les croquis faits en classe par les élèves sont recommandés; ils doivent fournir l'interprétation graphique des explications données par le maître.

Degré supérieur : élèves de 11 à 13 ans.

Même méthode que la précédente.

3^o *Matériel d'enseignement.*

Degré inférieur : élèves de 7 à 9 ans.

Manuel à l'usage du maître contenant des directions sous forme de canevas d'après lequel on pourra donner une description géographique; on enseignera aux élèves, au moyen de la carte, la commune et la région.

Manuel-album pour l'élève destiné à l'enseignement de la géographie sommaire de la Suisse et du monde. — Carte locale (commune ou district). — Carte du canton. — Objets plastiques (reliefs, globes). — Tableaux intuitifs.

Degrés moyen et supérieur : élèves de 9 à 13.

Manuel-atlas (cartes et textes explicatifs).

Nota. La carte sera aussi sobre de détails que possible et ne renfermera que les noms qui doivent être connus des élèves et qui font l'objet des leçons.

Les cartes spéciales seront nombreuses.

Le manuel-atlas devra renfermer des lectures géographiques bien choisies.

4^o *Voies et moyens.*

a) Impression des manuels; b) Editions au concours.

La conférence ne se prononce pas sur cette question. Elle estime qu'il y a lieu d'attendre le résultat des délibérations des départements de l'instruction publique de la Suisse romande sur la première question, soit la question de principe.

Enseignement secondaire.

La conférence se réunira, si possible, à la fin de janvier 1892, pour arrêter les bases de cet enseignement.

En attendant, elle nomme M. le professeur Rosier, rapporteur sur l'enseignement de la géographie dans les écoles secondaires et les gymnases, et M. le professeur Knapp, rapporteur sur ledit enseignement dans les écoles normales.

Avant de se séparer, la conférence émet le vœu que les départements de l'instruction publique s'intéressent financièrement à l'impression des tableaux géographiques suisses de la lithographie Frey et Conrad, à Zurich, édités par MM. Schmid, Francke & Cie, à Berne.

Nous apprenons que la conférence s'est réunie de nouveau le 30 janvier pour suivre à ses travaux. Nous reuserons nos lecteurs sur le résultat de ses délibérations.

Ed. CLERC.

CHRONIQUE SCOLAIRE

GENÈVE

Dernièrement la Société pédagogique genevoise procédait au renouvellement de son comité. L'assemblée, exceptionnellement nombreuse, a confirmé

les mêmes membres dans leurs fonctions, à l'exception de M. L. Favas qui avait retiré sa candidature pour des raisons de santé; de la sorte le nouveau comité se trouve composé de MM. Louis Favre, président Ch. Thorens, Alf. Schütz, J. Constantin, P. Pautry, E. Steinmann et Ch. Mégard. J'aurai l'occasion de revenir sur les rapports détaillés du président, du trésorier et du bibliothécaire dont les constatations sont des plus réjouissantes.

* * *

La question de l'enfance vicieuse et abandonnée, lancée à Genève par notre société en 1887, fait son chemin. A part la loi sur la déchéance paternelle, voici un second point amené à chef: Les cantons d'Argovie, Neuchâtel et Genève viennent de conclure une convention relative à la création d'une maison d'internement pour les jeunes détenus et dont je vous transmets le texte:

§ 1. — Le gouvernement du canton d'Argovie autorise les gouvernements de Genève et Neuchâtel à faire interner comme pensionnaires, dans la maison de correction d'Aarbourg, 30 jeunes détenus (jeunes criminels et vagabonds) du sexe masculin, de l'âge de 15 à 18 et, exceptionnellement, 20 ans, 15 de ces détenus appartenant au canton de Genève, et 15 autres à celui de Neuchâtel.

Les cantons de Genève et de Neuchâtel s'obligent à interner à Aarbourg tous les jeunes criminels et vagabonds jusqu'à concurrence du nombre fixé ci-dessus.

Dans le cas où le nombre des internés appartenant aux cantons de Genève et de Neuchâtel viendrait à être passagèrement inférieur à 30, et laisserait ainsi des places vacantes, la direction de la maison aura la faculté de faire occuper ces places par d'autres détenus. Toutefois les demandes d'admission qui pourront être dès lors présentées par les cantons de Genève et de Neuchâtel, devront être prises en considération jusqu'au nombre conventionnel de 30, dès que d'autres places seront disponibles.

§ 2. — En échange d'une indemnité, les détenus des cantons de Genève et de Neuchâtel recevront, à l'égal de tous les autres, la nourriture, le vêtement et les soins médicaux en cas de maladie; ils seront astreints, soit à des travaux d'agriculture, soit à apprendre et à exercer un métier approprié qui les mette à même de gagner honorablement leur vie une fois sortis de la maison. Leur instruction sera l'objet de soins particuliers et, à cet effet, ils seront astreints à suivre l'enseignement scolaire nécessaire et l'enseignement religieux, suivant leur confession.

§ 3. — Pour les internés des cantons de Genève et de Neuchâtel, la maison aura un instituteur spécial de langue française possédant en même temps la langue allemande.

Cet instituteur sera choisi, ainsi que tous les autres employés de la maison, par les soins du gouvernement du canton d'Argovie. Les cantons de Genève et de Neuchâtel auront cependant le droit de faire des *présentations* ou *propositions* à ce sujet.

L'État d'Argovie fournira à cet instituteur, dans les bâtiments de la forteresse d'Aarbourg, un logement convenablement installé, en échange duquel les cantons de Genève et de Neuchâtel payeront au canton d'Argovie une indemnité annuelle de fr. 600.

Le chiffre du traitement en espèces de cet instituteur sera fixé dans le *décret* d'organisation de la maison. Les cantons de Genève et de Neuchâtel auront à indemniser le canton d'Argovie de la somme représentée par ce traitement.

§ 4. — Les cantons de Genève et de Neuchâtel pourront en tout temps faire visiter la maison et prendre connaissance de sa marche par des délégués, et à ce sujet présenter leur *désiderata* qui seront soumis à un examen sérieux.

§ 5. — La présente convention est passée pour le terme de quatre années, à partir de l'ouverture de la maison qui aura lieu dans le courant de l'année 1893.

Dans le cas où à l'expiration des quatre premières années ci-dessus prévues aucune des parties n'aurait résilié la présente convention, la durée de celle-ci sera renouvelée pour quatre années.

* * *

Nous apprenons, non sans un vif plaisir, que toutes les classes et tous les bâtiments d'école actuellement en construction dans la ville de Genève seront meublés des pupitres système Mauchain. Encore une amélioration réclamée par la Société pédagogique qui, malgré ce que d'aucuns prétendent, a donc bien son rôle et son influence. Réjouissons-nous de voir nos idées triompher et constatons que le nombre des boudeurs diminue chaque jour : 13 hier, ils sont bien affaiblis aujourd'hui et ne formeront demain qu'un culot de quelques irréductibles.

* * *

La soirée familière organisée par une commission sous la présidence de M. Ch. Mégard a obtenu un succès sans précédent. Plus de 400 personnes avaient répondu à notre appel, remplissant la vaste salle Eypper. Les productions nombreuses et variées dues exclusivement à des membres de la Société pédagogique : chœurs, chants, récitations, morceaux pour orchestre, comédie, ont tenu littéralement l'auditoire sous le charme ; c'est un succès de plus à l'actif des jeunes de notre association. A bientôt la fondation d'une section littéraire et musicale!

LOUIS FAVRE.

Vaud. — Le service du matériel scolaire, qui n'a livré jusqu'à présent que le petit matériel, commence cette année à fournir les manuels. Il débute par les plus importants, les livres de lecture. Dans le tableau envoyé par le département de l'instruction publique aux commissions d'écoles pour leur faire connaître les objets et les manuels offerts par le service de la gratuité, nous remarquons le livre de lecture de Renz, ceux de Dussaud et Gavard, de Gobat et Allemand et trois volumes de M. C.-W. Jeanneret : les *Seconds exercices* pour le degré inférieur, le *Premier livre* pour le degré moyen et la *Patrie* pour le degré supérieur.

E. C.

Neuchâtel. — *Soupes scolaires.* La conclusion de l'article de M. L. Latour, que nous publions aujourd'hui, pourrait faire croire que l'on n'a pas connu dans ce canton l'institution des soupes scolaires jusqu'à la fondation récente d'une société cantonale. Ce serait une erreur. A la Chaux-de-Fonds par exemple, les soupes scolaires ont inauguré leur activité en 1884, deux ans, croyons-nous, après le Locle. Chaque hiver, la présence journalière a été de 98 à 115, avec un maximum de 220 enfants les jours de mauvais temps exceptionnel. Depuis décembre 1891, ce nombre a même été dépassé et le 9 février 1892, 286 enfants prenaient place autour des tables. — Deux écoles de la banlieue sont pourvues d'un fourneau qui permet à l'institutrice de faire chauffer le dîner apporté par les élèves ; dans les trois autres, c'est une voisine bienveillante qui se charge de ce soin. Là aussi, la distribution des soupes a commencé.

Les dépenses annuelles se montent à fr. 1500 en moyenne, bien que la Cuisine populaire fournisse gratuitement 75 litres de potage par jour. Ces frais ont été couverts jusqu'ici par la modique finance (dix centimes) payée par un certain nombre des dîneurs et surtout par des dons provenant de toutes les classes de la société. Depuis le 1^{er} janvier 1892, une société locale est fondée avec une cotisation de fr. 1 par an ; le nombre des adhérents n'est pas encore connu exactement, mais il est déjà considérable.

Ed. CLERC.

Allemagne. — L'empereur déploie une activité infatigable : armée et marine, justice et écoles, rien de ce qui est humain (ou inhumain) ne lui est

étranger. On connaît les efforts qu'il a faits en faveur de l'enseignement classique moderne. Il paraît devoir être moins heureux dans une campagne qu'il vient d'engager à la chambre des représentants (*Landtag*) de Prusse. L'empereur serait un des plus purs représentants de la monarchie de droit divin s'il ne rencontrait dans la constitution de l'empire allemand et dans celle du royaume de Prusse des pouvoirs avec lesquels force lui est de compter. Mais il n'en met que plus d'ardeur à réaliser ses rêves. Il y en a un auquel il tient beaucoup : il veut faire l'éducation de son peuple : il aspire à être maître d'école, comme il est déjà le grand censeur de son royaume. C'est lui qui décide des ouvrages qu'il ne faut pas lire et des pièces de théâtre qu'on ne doit pas entendre, et il désigne à la justice les œuvres qu'elle doit condamner. Ceci lui a aliéné bien des sympathies, car les Allemands sont très jaloux de leurs libertés personnelles.

Mais cela n'est pas suffisant pour Guillaume II. Sachant que l'avenir dépend de l'école, et pour lutter contre le socialisme croissant, il a fait préparer un projet de loi qui tend simplement à obliger les parents à faire donner à leurs enfants un enseignement religieux par les soins du clergé des différents cultes. Le projet supprime le principe de la liberté de conscience en vertu duquel les familles sont seules juges de l'éducation religieuse de leurs enfants ; proclamant que l'Etat a un intérêt majeur à ce que les futurs citoyens aient des principes de morale et de religion, il en déduit que dans l'intérêt général, il a le droit de substituer sa volonté à celle des parents.

« La question est grave, dit le *Journal de Genève*, elle touche à la constitution de l'Etat et à celle de la famille et, comme toujours, la vérité se trouve entre deux exagérations : l'omnipotence de l'Etat et celle des parents. Ni l'une ni l'autre ne peuvent être admises sans réserves, car il pourrait résulter de l'une le droit pour l'Etat d'élever les enfants dans une autre religion que celle de leur père, comme sous Louis XIV ou sous Louis XV et, inversement de l'autre, le droit pour les parents de dépraver systématiquement la conscience de leurs enfants. Comment marquer d'un signe certain l'endroit précis où le droit finit et l'abus commence ? Aussi n'est-ce jamais sans inquiétude que l'on voit des questions d'appréciation si délicate sur le point d'être fixées dans la rigidité officielle d'un texte de loi. Et entre deux arbitraires possibles, nous laisserions volontiers plus de latitude à celui du père que l'amour éclaire et dirige qu'à celui de l'Etat qui n'a pour guide et pour frein que l'intérêt politique, c'est-à-dire l'intérêt du gouvernement, lequel lui-même se confond souvent avec celui d'un parti. »

Après avoir fait l'objet d'une discussion dans la chambre, le projet a été renvoyé à l'examen d'une commission qui s'est déjà mise à l'œuvre. — Une agitation croissante contre la loi se manifeste dans tout le pays. Partout s'organisent, parfois même sous la présidence du bourgmestre, des réunions pour protester contre ce néfaste projet de remettre l'école sous la tutelle de l'église. Le mouvement gagne tous les états de l'empire : on manifeste par anticipation, pour le cas où le gouvernement aurait la velléité, lui aussi, de faire ce saut en arrière. En Prusse, le ministre des cultes interdit aux professeurs et aux instituteurs, sous les peines disciplinaires les plus sévères, de prendre part aux manifestations hostiles au gouvernement. Les réunions des instituteurs ne peuvent plus avoir lieu que sous la surveillance de la police. La cause qui se défend par des moyens aussi russes est bien désespérée. Bâillonner l'élite de la nation pour pouvoir assurer son bonheur, quelle aberration ! Vraiment on se demande si cela se passe à Berlin ou à Varsovie.

Ed. CLERC.

Italie. — Il paraît qu'on ne répare guère les collèges, chez nos bons voisins de la péninsule.

Nous lisons, en effet, dans l'*Avvenire educativo* du 10 janvier : A l'école de garçons de Bugnara, (Aquila) une partie du toit de la maison s'est écroulée. Huit écoliers ont été blessés. Le brave maître Pasquale Colaluca, sans perdre son sang-froid, fit immédiatement sortir ses élèves et retira des dé-

combres le seul qui fut grièvement atteint. M. Villari, ministre de l'Instruction publique, a envoyé un subside de 300 fr. à la famille du blessé.

À Messine, on a dû suspendre la leçon dans une classe du collège, la salle menaçant de s'effondrer.

À Teramo, dans la nuit du 27 décembre toute la partie supérieure de l'aile du collège élémentaire s'est écoulée; si le désastre s'était produit de jour, quatre-vingts jeunes filles auraient été ensevelies sous les ruines.

« Sans parler du danger que courent les maîtres, ajoute notre confrère sicilien, on se demande s'ils ont des entrailles humaines ceux qui permettent que d'innocents enfants courent le risque de trouver un tombeau sous les débris de ce qu'on appelle pompeusement le Temple de l'Instruction? »

Nous dirons, nous, que si les Italiens dépensaient un peu moins pour se mettre en mesure de tuer leurs voisins, peut-être en trouveraient-ils plus facilement pour préserver leurs propres enfants des dangers de mourir à l'école.

H. BLASER.

EXERCICES SCOLAIRES

Préparation d'un morceau du livre de lecture.

Le repentir. — Un propriétaire avait planté, de ses propres mains, une rangée d'arbres fruitiers de la meilleure espèce. A sa grande satisfaction, les arbres portaient des fruits pour la première fois, et il était très désireux de voir quelle en serait la qualité.

Un méchant enfant du voisinage vint un jour dans le jardin. Il entraîna Godefroi, le fils du propriétaire, et les enfants allèrent arracher aux arbres les fruits qui n'étaient pas encore mûrs. Quand le propriétaire du jardin revint et qu'il aperçut ses arbres dépouillés, il s'écria avec douleur : « Ah ! pour quoi m'a-t-on fait cela ? Des enfants méchants m'ont gâté ma joie ! » Ces paroles allèrent au cœur de Godefroi. Il courut chez le fils du voisin.

« Ah ! lui dit-il, mon père est bien affligé de ce que nous avons fait. Maintenant ma conscience ne me laisse plus de repos. Mon père ne m'aimera plus ; il me méprisera ; il me punira comme je l'ai mérité.

— Sot que tu es, répondit l'autre, ton père ne le sait pas et ne le saura jamais. Tu n'as qu'à le lui bien cacher et à te tenir sur tes gardes. »

Mais quand Godefroi revint à la maison, il ne put soutenir le regard bienveillant de son père. Il se disait : « Comment pourrai-je le regarder avec joie, lui que j'ai contristé ? Je ne puis pas me voir moi-même ; il y a comme un nuage obscur dans mon cœur. »

En ce moment le père distribuait des fruits à ses enfants, et Godefroi eut sa part comme les autres. Les enfants sautaient autour du père, et mangeaient tout joyeux. Godefroi cachait son visage et pleurait amèrement. Le père se leva et lui dit :

« Mon enfant, pourquoi pleures-tu ?

— Ah ! répondit le petit, je ne suis pas digne que vous m'appeliez votre enfant. Je ne puis supporter plus longtemps de paraître à vos yeux autre que je ne suis. Cher papa, ne me faites plus de bien, mais punissez-moi, afin que je puisse de nouveau m'approcher de vous et que je cesse d'être mon propre bourreau. Faites-moi expier sévèrement ma faute, car c'est moi qui ai dépouillé vos arbres. »

Le père lui tendit la main, et, le pressant sur son cœur, il lui dit : « Je te pardonne, mon enfant ; Dieu veuille que ce soit la dernière fois que tu aies quelque chose à cacher. Alors je ne regretterai pas les fruits de mes arbres. »

Livre de lecture du Jura bernois (degré intermédiaire) page 51.

Même ouvrage, édition vaudoise, page 41.

1. Explication des mots et remarques grammaticales.

A expliquer : propres mains, mains propres, dépouillé, aller au cœur, bienveillant, contrister, bourreau, expier, gâter la joie, se tenir sur ses gardes.

Dérivés : propriété, propriétaire; rang, rangée; fruit, fruitier; désir, désireux; voisin, voisinage; mépris, mépriser; nue, nuée, nuage; joie, joyeux; amer, amèrement; sévère, sévèrement, affliger, affliction; plant, planter, plantation; arbre, arbrisseau, arbuste; méchant, méchanceté; cœur, cordial, courage; douleur, douloureux.

2. Compte rendu.

Idées développées dans le morceau.

1° Un propriétaire s'occupe de la culture des arbres fruitiers. Il a du plaisir à voir ses arbres prospérer. Il est désireux de constater la qualité des fruits qui seront bientôt mûrs.

2° Le fils du voisin entraîne Godefroi à dépouiller les arbres. Chagrin du père. Il se demande qui peut avoir commis cette mauvaise action.

3° Repentir de Godefroi, ses remords, ses craintes. Entrevue avec le fils du voisin.

4° Bienveillance du père. Tristesse de Godefroi; joie de ses frères et sœurs. Larmes de Godefroi.

5° Confession de Godefroi amenée par son amour de la vérité et son amour pour son père. Il réclame une punition.

6° Pardon du père qui prie Dieu de préserver son fils du mensonge. Consolation.

3. Exercice grammatical.

Distinguer les propositions simples et indiquer les parties (sujet, verbe, compléments).

1° Un propriétaire avait planté, de ses propres mains, une rangée d'arbres fruitiers de la meilleure espèce.

2° Un méchant enfant du voisinage vint un jour dans le jardin.

3° Ah! pourquoi m'a-t-on fait cela?

4° Des enfants méchants m'ont gâté ma joie!

5° Ces paroles allèrent au cœur de Godefroi.

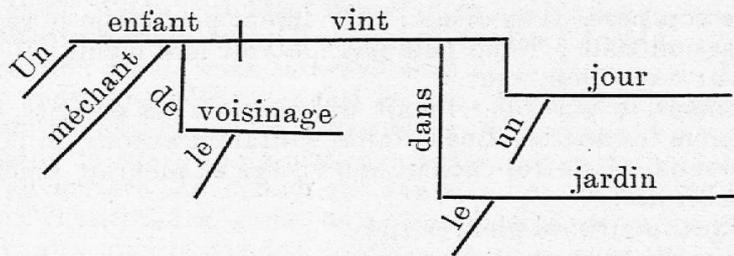
6° Il courut chez le fils du voisin.

7° Maintenant ma conscience ne me laisse plus de repos.

8° Mon enfant, pourquoi pleures-tu?

9° Alors je ne regretterai pas les fruits de mes arbres.

Analyse logique au tableau noir suivant le modèle ci-après.



4. Comparaison avec Georges Washington et sa hache.

Sommaire: 1. *Ressemblances*. Les deux pères s'occupent de la culture des arbres fruitiers. Ils ont du plaisir à les voir prospérer. Ils éprouvent du chagrin quand ils constatent les dégâts causés par les enfants. Ils s'informent des coupables. Les fils ont envie de nier, mais ils se repentent; ils avouent leur faute; ils aiment la vérité. Les pères se consolent en apprenant la vérité; ils pardonnent, ils embrassent les enfants. Ils ne regrettent plus les arbres.

2. *Différences*. Georges Washington est un grand nom historique; Godefroi est le fils d'un propriétaire inconnu. Georges a reçu une hache en pré-

sent, Godefroi n'a pas reçu de cadeau. Dans le premier cas l'acte n'est pas prémédité; dans le second cas il y a tentation, consultation et entraînement. Georges est le seul coupable, tandis que Godefroi a un complice. Le premier entaille un jeune poirier, tandis que les deux autres dérobent des fruits qui ne sont pas encore mûrs. Georges, rassemblant son courage, avoue; Godefroi va auparavant consulter le fils du voisin et avoue enfin en pleurant. Le père de Georges rend immédiatement sa confiance à son fils, tandis que le père de Godefroi prie Dieu que ce soit la dernière fois que son fils ait quelque chose à cacher.

H. GOBAT.

COMPOSITION

DEGRÉ INFÉRIEUR

1. Le pronom *on* signifie quelqu'un d'indéterminé, désignant une ou plusieurs personnes: *On dit qu'on a vu même, en ce désordre affreux... On a souvent besoin d'un plus petit que soi. On garde sans remords ce qu'on acquiert sans crimes.*

On remplace quelquefois une personne déterminée. *On se lève à huit heures... Après la messe on s'habille, on se dit bonjour, etc.* (M^{me} de Sévigné). *On* est mis pour *nous*. — *Vous ne méritez pas l'amour qu'on a* (= que j'ai) *pour vous.* (Misanthrope IV. 3.)

Cet emploi littéraire de *on* est assez rare; on ne le trouve guère que dans les lettres familières ou la comédie.

Nous abusons de *on* pris dans un sens déterminé. Nous craignons parfois d'appeler les gens par leur nom et pour atténuer l'expression, pour en enlever ce que dans sa franchise elle pourrait avoir de rude, nous employons le mot *on*, qui exprime « une idée vague et générale ». Seulement cette qualité de caractère, cette délicatesse n'explique pas toujours l'emploi de *on*, qui alors devient une faute. C'est ainsi que *on* peut abusivement remplacer les trois personnes du verbe, au singulier et au pluriel; le langage perd de sa clarté, qui est la première qualité du style, et aussi de sa vigueur. *On le sait bien* = je le sais bien. *On fera ce qu'on pourra* = je ferai ce que je pourrai. A quoi en *est-on* = à quoi en es-tu, à quoi en êtes-vous? *A-t-on* des nouvelles? = avez-vous des nouvelles? *Part-on?* = partons-nous? *Est-ce qu'on va?* = allons-nous?

Il est nécessaire de reprendre les enfants qui s'expriment avec si peu de précision, et de leur faire quelques exercices là-dessus.

2. *Devoirs des enfants envers eux-mêmes: le travail:* Sujet traité. J'ai des forces, de l'adresse, de l'intelligence, de la mémoire, de la volonté, du cœur. Ce sont des dons de Dieu. Mon devoir est de les développer, pour être toujours plus fort, plus adroit, pour avoir une meilleure mémoire, toujours plus de bonne volonté et de cœur. Pour cela je dois travailler, travailler pour mes parents et à l'école. Il me restera encore assez de temps pour m'amuser. Toutes les grandes personnes travaillent; mon père et ma mère travaillent; je veux faire comme eux, pour bien savoir quand je serai grand.

DEGRÉ MOYEN

1. V. degré inférieur, 1.

2. *L'hiver.* Sujet traité (F. Bataille, grammaire pratique de la langue française). Le ciel est sombre, l'air est froid. Les feuilles mortes jonchent le sol sous les arbres nus. Les champs sont tristes et déserts. Les oiseaux affamés poussent des cris plaintifs. Il tombe de la neige. La terre en est couverte comme d'un grand linceul. Adieu les beaux jours! Nous sommes en hiver, la saison dure aux pauvres gens.

3. *Un sauvetage en hiver.* Plan. Des enfants jouent sur la glace d'un étang. Tout à coup la glace se rompt et l'un d'eux disparaît. Un de ses camarades, le plus grand, se précipite et le sauve. Moyens qu'il a employés (cou-

ché au bord du trou, les pieds le plus éloignés possible, canne ou bâton tendu au malheureux, perche ou mieux échelle placée en dessus du trou : l'essentiel est de prendre son point d'appui sur de la glace solide). Soins donnés.

DEGRÉ SUPÉRIEUR

1. V. degré inférieur, 1.

2. *Mettre au pluriel* le morceau suivant. — *L'éléphant*. L'éléphant a l'ouïe très bonne, et cet organe est à l'extérieur, comme celui de l'odorat, plus marqué chez lui que dans aucun autre animal; ses oreilles sont très grandes, beaucoup plus longues que celles de l'âne et aplaties contre la tête, comme celles de l'homme. Elles sont ordinairement pendantes; mais il les relève et les remue avec une grande facilité. Elles lui servent à essuyer ses yeux, à les préserver de la poussière et des mouches. Il se délecte au son des instruments, et paraît aimer la musique. Il apprend aisément à marquer la mesure, à se remuer en cadence et à joindre à propos quelques accents au bruit des tambours et au son des trompettes. Son odorat est exquis, et il aime avec passion les fleurs odorantes; il les choisit avec sa trompe; il les cueille une à une; il en fait des bouquets; son choix est d'autant plus sûr qu'il a pour ainsi dire le nez dans la main.

3. *Un sauvetage en hiver*. V. degré moyen, 3. Soins donnés: L'enfant retiré de l'eau est conduit dans une maison, où on le débarrasse de ses vêtements mouillés; on le frotte avec des linges secs et chauds; si le cas est grave, il faut rétablir la respiration; patient couché sur le dos, bouche tenue ouverte; bras alternativement levés et abaissés, pression méthodique sur la poitrine, qu'on laisse ensuite reprendre sa position normale, air insufflé dans les narines par un soufflet.

4. *Le bien que la langue peut faire*. Elle exprime l'affection, la bienveillance, les remerciements, la reconnaissance; détourne du mal, encourage au bien, console les affligés; elle est le lien de la vie de famille et de la vie sociale; elle instruit, proclame la vérité, loue la vertu; elle rend hommage à Dieu.

Ed. CLERC.

BIBLIOGRAPHIE

A. *Ribaux*. **Braves gens**, nouvelle neuchâteloise, avec illustrations, III^e série de « Nos paysans ». — 213 pages, 12/19 cm., fr. 3. 50. — Neuchâtel, Attinger frères.

Encore un excellent ouvrage dû à la plume bienfaisante de M. A. Ribaux. Décidément le canton de Neuchâtel peut être fier de ses enfants: sa phalange d'écrivains se distingue, et leurs *nouvelles* se répandent par delà les frontières restreintes de notre Suisse romande, et c'est justice. Mais, comme ailleurs on fait force réclame pour des publications moins belles, moins saines surtout, nous pensons accomplir un simple devoir en signalant aux lecteurs de l'*Educateur* et à tout le monde ce dernier et gracieux volume de l'auteur sympathique de Bevaix.

Prenez et lisez *Braves gens*; vous y trouverez la simple histoire d'une famille de paysans chrétiens, sans apparat, mais répandant autour d'elle un parfum de paix, d'amour du prochain et de droiture si pénétrant et si subtil qu'il produit, à la longue, sur les plus endurcis ses effets salutaires. Oh! quels bons exemples nous donne Sylvain Perret, et qu'il fait bon en compagnie de cet homme comme on voudrait en rencontrer beaucoup! On se prend à désirer être comme lui, comme sa digne et modeste épouse. Avec cela, pas prêcheur, ni prodigue de conseils: de bonnes actions, voilà tout.

Par ci par là ce livre est émaillé de descriptions charmantes qu'on se prend à relire deux ou trois fois.

Puisse l'ouvrage de M. A. Ribaux trouver le chemin de nos bibliothèques et ne craignons pas de le laisser sur nos tables! Louis-Aimé CORNUZ.